

Décision

Générale

colonial

Décision n° 768 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 768

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 juin 1963

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1963

Date du numéro

30 juin 1963

TEXTE INTÉGRAL

Le Milicien de 2° Classe Abdi Ahmed Chire, mle 2386 de la 3° Compagnie de Milice à Ali-Sabieh arrivant en fin de contrat le 24 février 1964 est déclaré « déserteur » et licencié pour « rairon disciplinaire » le 10 juin 1963. L'intéressé qui totalise 3 ans 3 mois et 16 jours de services effectifs dans la Milice de la C.F.S. étant licencié disciplinairement ne peut prétendre à aucune indemnité, Il sera rayé des contrôles de la Milice pour compter du 10 juin 1963, il recevra le certificat de libération. Les droits à Solde et Vivres de l'intéressé seront liquidés par les soins de l'Agent Spécial de la 3° Compagnie de Milice à Ali-Sabieh et le montant de la Solde versé au Trésor.